COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES 19260 Treignac Lundi 17 juin 2024

Paraphe		Αc	ccusé de réception - Ministère de l'Intérieur				
		01	9-200	06664	15-202	240617-74-2024-DE	
		Ac	cusé	certifi	é exé	cutoire	
		Réception par le préfet : 25/06/2024					
Feuillet - 2024							

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	11/06/2024
Certifié exécutoire le	18/06/2024
Date d'affichage	25/06/2024
Envoyé en préfecture le	25/06/2024

Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

<u>TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE</u>: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, , COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE:** DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean-François.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE**: ENSERGUEIX Jean-François.

**EXCUSES**: BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représentée), COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), DEGERY Sylvie (donne procuration à TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LAURENT André, LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : Pierre PEYRAMAURE.

## 74-2024 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ Mission d'assistance au transfert des compétences eau potable et assainissement

Afin de préparer le transfert des compétences eau et assainissement, la CCV2M a choisi de se faire accompagner par un prestataire extérieur.

En effet, obligatoire au 1er janvier 2026, le transfert des compétences eau potable et assainissement revêt de multiples enjeux pour le territoire : techniques, financiers, organisationnels, tarifaires, administratifs, de gouvernance etc.

La consultation des entreprises s'est tenue du 20 février au 20 mars 2024.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le vendredi 12 avril à 11H00 au siège de la CCV2M.

Le Président fait lecture de l'analyse des offres et fait part au Conseil Communautaire de la proposition de la Commission d'Ouverture des Plis de retenir l'offre de KPMG Advisory SAS.

## Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 33 voix pour, 2 contre, 1 abstention :

- D'ATTRIBUER le marché concernant la mission d'assistance au transfert des compétences eau potable et assainissement à l'entreprise KPMG Advisory.
  - Le montant de cette prestation s'élève à 102 925 € HT soit 123 510 € TTC.
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché.

Fait à Treignac le 25/06/2024 Le Président, Philippe JENTY

